

Image not found or type unknown



Situation pas claire du tout

Par **patrie7521**, le **27/02/2011** à **10:47**

Bonjour, mon employeur m'envoie en Afrique avec avenant dans le cadre activités à l'étranger, on me dit après 9 mois que je n'y retourne plus on me reclasse ailleurs en France avec diminution de salaire (forte) et prime d'ancienneté coupée en 3 (changement des conventions collectives) n'as-tu le droit de diminuer mon salaire et mon ancienneté (19 ans d'ancienneté)